

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7032/Add.24
25 mars 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION
DANS LA REPUBLIQUE DOMINICAINE

Additif

1. Les renseignements ci-après ont été communiqués par les services de mon représentant dans la République Dominicaine depuis la publication de mon dernier rapport, daté du 18 mars 1966, sur la situation dans ce pays (S/7032/Add.23).
2. Pendant la période considérée, les incidents suivants ont été signalés à Saint-Domingue :
 - a) Dans la nuit du 19 au 20 mars, à 3 heures, heure locale, une grenade a été lancée par des inconnus dans la direction d'un bar situé immédiatement à l'ouest du champ de course. Il n'y a pas eu de blessés.
 - b) Le 20 mars, une bombe non éclatée a été trouvée dans une poubelle, dans une maison de la partie nord de la ville qui avait été utilisée pour des réunions du Partido Revolucionario Dominicano (PRD).
 - c) Dans la nuit du 22 au 23 mars, un caporal de la garde présidentielle a été attaqué par des personnes non identifiées et a reçu des blessures qui ont nécessité son hospitalisation.
 - d) Le 23 mars, plusieurs coups de feu ont été tirés d'une voiture qui passait sur l'Avenida Mella sur un ancien "constitutionnaliste". Il n'a pas été atteint.
3. La Commission centrale électorale s'est réunie le 18 mars avec les représentants des partis nationaux reconnus par elle, à savoir : Partido Liberal Evolucionista (PLE), Partido Nacionalista Revolucionario Democrático (PNRD), Unión Cívica Nacional (UCN), Partido Revolucionario Social Cristiano (PRSC), Partido Revolucionario Dominicano (PRD), Partido Reformista (PR) et Alianza Social Demócrata (ASD).
4. Le 18 mars, l'ex-président Juan Bosch a annoncé dans une déclaration radiodiffusée qu'une convention du PRD aurait lieu à Saint-Domingue les

9 et 10 avril pour décider si le parti devait prendre part aux élections et, dans l'hypothèse affirmative, choisir les candidats PRD à la présidence et à la vice-présidence.

5. Le 19 mars, 22 officiers cantonnés au "Camp du vingt-sept février" sont partis pour le Chili afin d'y faire des études militaires. Vingt autres officiers du même camp sont partis le 21 mars pour le Venezuela, également pour y faire des études militaires.

6. Le 21 mars, le Mouvement du quatorze juin, considéré dans la République Dominicaine comme "de tendance castriste", a organisé une manifestation dans les quartiers centraux pour tenter de persuader le gouvernement de le reconnaître comme parti politique qualifié pour participer aux élections. Les manifestants ont scandé des slogans anti-américains et ont interrompu la circulation, mais la manifestation a été pacifique.

7. Le même jour, le président Hector García Godoy a annoncé dans une déclaration à la presse que la protection des dirigeants des partis au cours de la campagne électorale serait confiée uniquement à la police nationale. Le Président a également exprimé l'espoir que les anciens éléments militaires constitutionnalistes seraient intégrés dans l'armée avant l'expiration de son mandat.

8. Également le 21 mars, M. Antonio Rosario, président du PRSC, a annoncé que son parti prendrait part aux prochaines élections.

9. Le 23 mars, le colonel Adriano Valdez Hilario, qui, ainsi qu'il a été dit dans un précédent rapport (S/7032/Add.23, par. 5), avait été nommé attaché militaire en Argentine, est parti pour ce pays pour y occuper son nouveau poste.

10. Le 23 mars, l'ambassadeur Ellsworth Bunker, membre de la Commission spéciale de l'Organisation des États américains, a publié une déclaration indiquant que l'OEA était pleinement consciente du fait que c'était à la Commission électorale centrale qu'incombait la responsabilité d'organiser et de diriger les élections et que les observateurs de l'OEA se conformeraient aux règlements que fixerait la Commission, comme lors des élections de 1962, qui, comme l'équipe d'observateurs de l'OEA avait pu le constater, s'étaient déroulées dans une atmosphère de liberté et sans irrégularités. La déclaration susmentionnée a été publiée à la suite des protestations que la Commission électorale centrale avait élevées contre une déclaration que l'ambassadeur Bunker aurait faite antérieurement et selon laquelle

l'OEA enverrait en République Dominicaine 50 observateurs et experts pour "aider" la Commission pendant les élections. A la suite de la déclaration publiée par l'ambassadeur Bunker le 23 mars, la Commission électorale centrale a jugé l'incident clos.

11. Le 23 mars également, le gouvernement a abrogé la loi du 16 mars 1966 (voir S/7032/Add.23, par. 16) et l'a remplacée par une nouvelle loi stipulant que les fonctionnaires et les employés des services publics auraient droit à un congé à plein traitement durant la campagne électorale s'ils acceptaient d'être désignés comme candidats aux élections. La loi antérieure ne prévoyait qu'un congé sans traitement et l'on aurait estimé que, dans ces conditions, les citoyens dépourvus de moyens financiers ne pourraient pas accepter d'être désignés comme candidats.

12. Le Partido Revolucionario Dominicano a prié la Commission électorale centrale de supprimer les cartes d'électeur, car on n'avait ni le temps ni les moyens de les distribuer aux électeurs éventuels, en particulier dans les régions rurales éloignées. Le PRD a recommandé l'usage de cartes d'identité comme pour les élections du 20 décembre 1962.

